



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services
administratifs et financiers**

DSAF



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre**



Table des matières

Renforcement de la relation avec les services soutenus	5
1. La réorganisation de la DSAF	6
2. Un soutien SI-Téléphonie plus adapté aux besoins.....	9
3. La numérisation de l'offre documentaire	11
4. Origami, outil de saisine et de suivi des demandes	12
5. Des pratiques de recrutements renouvelées	13
6. Les prestations financières	14
Modernisation des environnements de travail	17
1. La rénovation des sites historiques	18
2. Un environnement de travail respectueux de l'environnement	20
3. La numérisation des bulletins de paie	22
4. La santé au travail	23
5. La modernisation des systèmes d'information	24
Transformation des métiers et compétences.....	27
1. Une mobilité favorisée et une simplification de la gestion des agents contractuels	28
2. Les évolutions de la correspondance.....	29
3. L'évolution de la filière SIC - systèmes d'information et de communication.....	29
4. La modernisation de la gestion des bâtiments historiques.....	30
5. Les évolutions des métiers financiers	30
Developpement d'une identité et d'une culture communes	33
1. L'élaboration de la feuille de route de la DSAF	34
2. L'organisation d'événements fédérateurs	36
3. La politique de l'État employeur exemplaire	39
4. Les réseaux - « Femmes des services du Premier ministre » et réseau des cadres.....	41
Annexe - les moyens humains et budgétaires	43
1. Les moyens humains de la DSAF	44
2. Les moyens budgétaires de la DSAF	44
Principaux acronymes utilisés	49

Les chiffres clés de la DSAF en 2019



776 agents assurant principalement des fonctions de soutien, avec un taux de féminisation de **48%**



Un budget de **884,5 millions d'€** répartis sur trois programmes pour l'ensemble des SPM et des AAI

394 marchés publics actifs

36 530 transactions relatives à la dépense transitant par le centre de service partagé financier



2 581 agents gérés par la DSAF

2 761 actions de formation dispensées



189 339 appels reçus par le standard de Matignon

46 862 courriers traités pour le Premier ministre et les secrétaires d'Etat rattachés



2 500 postes informatiques en service

13 917 demandes **7 597** incidents SI traités



Un parc immobilier géré de **152 201m²** (surface utile brute) répartis en **29** implantations

13 140 demandes **2 161** incidents logistiques instruits

LA DSAF

La direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF) exerce des missions d'administration générale au profit des services du Premier ministre ainsi que des autorités qui lui sont budgétairement rattachées.

Sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement (SGG), la DSAF est notamment chargée des ressources humaines, des affaires financières, de la politique des systèmes d'information, de la stratégie immobilière, de la politique documentaire, de la conduite de projets de modernisation et de la stratégie de développement durable.

L'année 2019 a été marquée par une évolution de l'organisation de la DSAF avec le départ au ministère de l'intérieur de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés et la création de deux nouvelles entités, la sous-direction des sites historiques et des transports et la division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy. Pour accompagner cette transformation, une nouvelle feuille de route a été élaborée selon un processus prospectif et participatif. Cette feuille de route a pour ambition d'affirmer la direction comme un prestataire de services performant, à l'écoute de ses clients et de ses agents.

A cette fin, quatre axes stratégiques ont été définis et leur mise en œuvre a commencé dès 2019 :

- ▶ **renforcer la relation client ;**
- ▶ **moderniser les environnements de travail ;**
- ▶ **accompagner la transformation des métiers et des compétences ;**
- ▶ **développer une identité et une culture communes.**

RENFORCEMENT DE LA RELATION AVEC LES SERVICES SOUTENUS

Responsable des fonctions RH et financières ministérielles, la DSAF se positionne également à l'égard des entités qu'elle soutient comme un prestataire de services.

Elle s'inscrit dans une démarche de relation « client » qui s'est notamment traduite en 2019 au travers de :

- ▶ sa réorganisation ;
- ▶ la modernisation du soutien SI-Téléphonie ;
- ▶ le déploiement d'une offre documentaire numérique ;
- ▶ l'offre de services financiers et achats ;
- ▶ ses pratiques de recrutement.

1. La réorganisation de la DSAF

Le périmètre de soutien de la Direction a considérablement évolué avec :

- le passage en « vitesse de croisière » de plusieurs fonctions mutualisées dans le cadre de l'opération Ségur-Fontenoy (finances, immobilier, logistique, documentation notamment) ;
- le regroupement des programmes budgétaires 333 et 307 sous l'autorité du ministère de l'intérieur, engendrant le transfert de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la DSAF vers ce ministère ;
- l'intégration de nouvelles fonctions support œuvrant pour le Premier ministre et les secrétaires d'État placés auprès de lui, notamment la correspondance et l'intendance.

Afin d'accompagner ces évolutions, l'organisation de la DSAF a été revue en profondeur en 2019 pour donner une meilleure visibilité de son offre de service à ses « clients » et renforcer l'adéquation du soutien apporté avec leurs besoins.

1.1. La création de la SDSH et de la DPSG

Les compétences et l'organisation de la DSAF ont été modifiées par le décret et l'arrêté parus au journal officiel le 19 mars 2019 et précisées dans la note d'organisation du 28 novembre 2019. Une sous-direction et une division nouvelles ont été créées au sein de la DSAF :

- **la sous-direction des sites historiques et des transports** : cette sous-direction regroupe l'ancien bureau du cabinet (intendance, interventions, distinctions honorifiques, déplacements, ressources humaines, contrôle de gestion) ainsi que le bureau du transport automobile et le bureau de l'exploitation des sites historiques¹ de la DSAF. Elle a en charge le soutien des cabinets du Premier ministre, des membres du Gouvernement placés auprès de lui, et des services installés sur les sites historiques.
- **la division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy** : chargée du soutien logistique des entités installées à Ségur-Fontenoy², cette division assure également une fonction de synthèse, de conseil interne et de communication pour l'ensemble de la Direction. Elle est en outre en charge de la stratégie immobilière pour tous les services du

¹ **Sites historiques** : cette appellation désigne plusieurs hôtels particuliers situés à proximité de l'hôtel de Matignon et totalise environ 800 agents appartenant notamment aux structures suivantes : cabinet du Premier ministre et secrétariats d'État rattachés, secrétariat général du Gouvernement, secrétariat général pour l'investissement, mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, répartis sur plusieurs implantations (notamment 56, 58, 69, 70-72 rue de Varenne, 13 rue Vaneau, 66 rue de Bellechasse, 32 rue de Babylone et 101 rue de Grenelle).

² **Ségur-Fontenoy** : cet ensemble immobilier inauguré en 2017 regroupe en un site unique près de 2 400 agents appartenant à une vingtaine d'entités, notamment : défenseur des droits, commission nationale de l'informatique et des libertés, agence nationale de cohésion des territoires, direction interministérielle du numérique, France Stratégie, direction interministérielle de la transformation publique, service d'information du Gouvernement, certains cabinets ministériels et direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

Premier ministre. Enfin, sa création a également pour objectif de donner une nouvelle impulsion aux actions de développement durable et à la relation client.

1.2. La réorganisation de la SDRH

Depuis le 1er juillet, formation et parcours professionnels sont regroupés pour prendre en charge, dans le cadre d'une politique intégrée, toutes les activités afférentes à la gestion des carrières des agents (recrutement, formation, réalisation d'un projet professionnel, réorientation, etc.) et au développement des compétences pour favoriser les transitions professionnelles dans un environnement en évolution permanente.

Par ailleurs, la création du bureau de la qualité de vie au travail permet de donner une priorité plus forte à la mise en œuvre des plans d'actions visant à améliorer la qualité de vie au travail (QVT) avec un recentrage sur l'expertise QVT, le développement de la politique d'action sociale au bénéfice des agents, l'ouverture d'un dialogue de gestion avec les associations intervenant sur le périmètre des services du Premier ministre afin d'adapter l'offre de service aux attentes des agents et de leurs familles.

Enfin, la création du bureau des politiques Rh et du dialogue social renforce le déploiement des politiques de l'État exemplaire en lien étroit avec les représentants du personnel, dans le cadre du projet de double labellisation égalité-diversité et avec l'objectif de préparer le passage au vote électronique pour les prochaines élections professionnelles.



Le dialogue social 2019 en chiffres

1.3. La réorganisation de la DSI

La DSAF a engagé deux chantiers informatiques majeurs : d'une part, la rénovation des systèmes d'information et leur déménagement dans les datacentres de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois et, d'autre part, la refonte totale du câblage des sites historiques.

Afin de mener à bien ces deux chantiers, l'organisation de la DSI a été repensée avec une cellule d'organisation et de pilotage, trois bureaux (bureau de l'intégration et des opérations ; bureau des études et projets numériques ; bureau du support informatique et des télécommunications) et deux pôles transverses (architecture-SSI ; Datacenter Infrastructure Management).

2. Un soutien SI-Téléphonie plus adapté aux besoins

La DSAF met à disposition des entités qu'elle soutient un parc informatique-téléphonie qui représente plus de 2 500 postes informatiques. L'année 2019 a vu aboutir les réalisations destinées à moderniser les infrastructures tout en veillant à la sécurité des systèmes d'information et à la continuité de service :

- le déploiement d'une nouvelle version du poste de travail disposant de Windows 10, de la suite Office 2016 ainsi que de la nouvelle version de messagerie Outlook 2016 ;
- la mise à disposition d'une nouvelle version d'antivirus pour les postes et les serveurs ;
- le déploiement de nouveaux moyens d'impression « SOLIMP3 », dans le cadre d'un marché préparé avec le ministère de l'intérieur ;
- la poursuite de la modernisation des services de téléphonie fixe avec la mise en place d'un dispositif de supervision et d'alerte ainsi que d'une solution de centre d'appels au CAS³ de la DPSG et au *service desk* de la DSI ;
- la mise en œuvre d'une résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) permettant d'assurer, pour toutes les entités, la continuité de service en cas d'incident majeur ;
- la conduite d'études pour la mise à disposition de nouveaux équipements de visioconférence, sur Matignon et dans des salles de Ségur ;
- l'étude sur la mise en place du Wifi à Matignon et la mise en œuvre d'un auto-enrôlement via SMS pour le Wifi visiteurs à Ségur.

L'offre de service a également évolué en matière d'applications avec :

- la refonte de l'annuaire Matignon ;
- l'étude pour la mise en place d'un référentiel des données agents, des entités et des lieux, en interaction avec plusieurs systèmes d'information (RenoirRH, Origami...).

Tout au long de l'année 2019, de nombreuses opérations contribuant au maintien en condition opérationnelle et de sécurité (MCO/MCS) des infrastructures, des postes, des serveurs et des applications ont été menées à bien, souvent réalisées le soir ou les week-ends afin de ne pas pénaliser les usagers par des interruptions de service.

De nouvelles entités ont intégré le réseau Matignon en 2019 : la CIVS et le CIVEN qui ont, en parallèle, bénéficié d'une modernisation de leur système d'information.

³ CAS : centre d'appels et de suivi

Bilan 2019

La disponibilité du système d'information a atteint un taux de 99.81 % sur les services liés au poste de travail (messagerie, serveurs bureautiques, Solimp, internet) et de 96,28 % sur les services de téléphonie fixe, ceux-ci ayant été impactés par un incident d'une durée de 24 heures dû à l'opérateur et à des dégradations de qualité de service entre les sites historiques et Ségur.

13 917 demandes et 7 597 ont été tracés sur Origami cette année. Le Service Desk (numéro d'appel unique « 10 » utilisé pour signaler tout dysfonctionnement informatique ou téléphonique) a été renforcé en octobre 2019 pour permettre une meilleure prise en compte des appels des services.

Le standard de Matignon a reçu 189 939 appels, avec des pics d'appels (jusqu'à 17 900 appels/mois) en fonction de l'actualité et enregistre un taux moyen de réponse de 83 %.

3. La numérisation de l'offre documentaire

L'année 2019 a été marquée par le développement d'une offre de contenus et de services numériques, accessible à l'ensemble des agents des services du Premier ministre depuis leur poste de travail.

Mis en ligne en janvier 2019, le portail documentaire a pour vocation d'être la porte d'entrée de l'offre documentaire et le moteur de découverte. Sont ainsi accessibles 20 titres de presse généraliste ou spécialisée ainsi que 600 revues et bases de données académiques et scientifiques.



L'accent a également été mis sur la facilité d'accès aux principales ressources, comme le site www.lemonde.fr, avec le déploiement en juillet de la licence de site permettant à tout agent des SPM de consulter cette ressource sans authentification préalable. 72 % des ressources proposées par le centre sont désormais disponibles par IP.

Parallèlement, une offre d'e-books, entièrement feuilletables en streaming, a été initiée et couvre trois domaines : politiques publiques, sciences sociales et droit.

La DSAF assure l'animation du réseau des veilleurs des SPM. Fort de 40 membres réunis mensuellement, le réseau s'est doté en 2019 d'une newsletter bimensuelle envoyée à une centaine d'abonnés et d'une veille quotidienne de 250 sources.

4. Origami, outil de saisine et de suivi des demandes

La DSAF a procédé au déploiement d'Origami, application d'enregistrement et de suivi des demandes.

Après un premier déploiement en octobre 2018 pour gérer les demandes et incidents relatifs à l'accès aux applications Chorus, RenoiRH et gestion des temps, un second lot a été mis en service en février 2019, sur les périmètres logistique, informatique et télécommunications. L'application Origami permet désormais aux services connectés au réseau Matignon de saisir eux-mêmes leurs demandes ou incidents et de suivre l'avancement de leur traitement. L'outil facilite également la déclaration, le traitement et le suivi des arrivées et départs des agents. Enfin, Origami permet d'optimiser la gestion des ressources matérielles informatiques et téléphoniques allouées aux clients.

Ce projet, structurant pour la DSAF, a nécessité l'implication de nombreux services de la DSAF, avec l'ambition commune d'améliorer le soutien apporté aux services et d'optimiser les processus.



En 2019, 29 512 demandes et 17 993 incidents ont été déclarés/suivis dans Origami (tous domaines confondus).

Le projet se poursuivra en 2020 avec l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et le déploiement d'une nouvelle version améliorant l'ergonomie utilisateur et permettant un affichage sur tout type de support.

5. Des pratiques de recrutements renouvelées

Les travaux conduits dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité-diversité se sont poursuivis en 2019, avec l'objectif, partagé par l'ensemble des services, de prévenir toute forme de discrimination à l'embauche. La DSAF, elle-même pleinement investie dans cette démarche, apporte tout son appui aux entités engagées avec elle dans ce plan d'action.

Dans cette perspective, la révision des procédures de recrutement a fait l'objet d'un guide, largement diffusé auprès des responsables en charge des recrutements, décrivant la manière dont les candidatures doivent être traitées et les entretiens de recrutement conduits pour assurer l'égalité de traitement des candidats, la transparence et la traçabilité des processus.

Des formations mises en place par la DSAF ont permis l'appropriation du guide par les recruteurs des services chargés de tester ces nouvelles procédures (DSAF, DILA, DINUM, France Stratégie, SIG), en soulignant la prééminence des principes d'égalité et de diversité qui les animent.

La conformité à ces principes de recrutement est suivie dans le cadre de réunions trimestrielles visant à mesurer la progression du taux de recrutements conformes par entité, dans une démarche d'amélioration continue des pratiques.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, des actions de « sourcing » sont progressivement développées. Elles visent à diffuser les offres d'emploi des services du Premier ministre vers un plus large public en diversifiant les supports de publication (réseaux sociaux, sites spécialisés, associations partenaires, etc.) pour favoriser une plus grande diversité des profils des candidats.

Au 31 décembre 2019, 50% des recrutements réalisés à la DSAF étaient conformes au processus décrit dans le guide.

6. Les prestations financières

La DSAF assure des prestations financières au profit d'un périmètre qui a évolué en 2019 : sortie des services déconcentrés (programme 333) et du CGET (programmes 112 et 147) et poursuite des mutualisations. Ces prestations couvrent notamment l'achat, les déplacements professionnels, le versement de subventions, les régies et la chaîne de la dépense.

6.1. L'achat public

Le volume de marchés traités a sensiblement augmenté en 2019, en raison de la poursuite des mutualisations : en effet, à compter du 1^{er} janvier 2019, la direction de l'information légale et administrative (DILA) a délégué à la DSAF la responsabilité de passer pour son compte l'ensemble des marchés nécessaires à son activité, notamment beaucoup de marchés industriels, informatiques ou liés à sa mission d'éditeur.

Ainsi, 152 marchés ont été notifiés en 2019, contre 116 en 2018, soit une hausse de 31 %.

Au total, au 31 décembre 2019, 394 marchés étaient actifs et 1,40 million d'euros d'économies achat tracés dans l'outil IMPACT (Instrument de Mesure de la Performance Achats).

Pour accompagner la mutualisation de la fonction achats, la lettre mensuelle d'informations « *BAM Actu* » est diffusée à une centaine de correspondants du réseau des acheteurs des services du Premier ministre.

6.2. Les déplacements professionnels

La DSAF a assuré en 2019 le traitement de 8 785 ordres de mission (soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2018), dont 78% traités de façon dématérialisée via l'outil Chorus-DT.

6.3. Les subventions

La DSAF assure la gestion de plusieurs catégories de subventions :

- les subventions du Premier ministre versées aux fondations politiques et aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ou du développement de la citoyenneté, après arbitrage par un comité d'engagement présidé par la chef de cabinet du Premier ministre. En 2019, 44 associations et fondations se sont vu accorder des subventions pour un montant global de 7 157 100 € ;
- les subventions nationales octroyées par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), accordées à 111 associations pour un montant total de 4 072 258 € en 2019. Par ailleurs, dans le cadre de projets locaux instruits par les préfetures de département et sous validation de la DILCRAH, 2 065 481 € de subventions ont été versés à des associations et collectivités territoriales pour financer des actions locales de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie ;
- les subventions octroyées à divers instituts, observatoires et autorités administratives de service public pour un montant total de plus de 150 millions d'euros (principalement la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, le CSA et l'Office national des anciens combattants).

6.4. Le centre de services partagés financier

La DSAF traite, dans le système d'information budgétaire et comptable de l'État, Chorus, les opérations de dépenses (hors masse salariale) et de recettes, et effectue les mouvements budgétaires pour le compte de 26 services prescripteurs, opérant sur 9 programmes budgétaires :

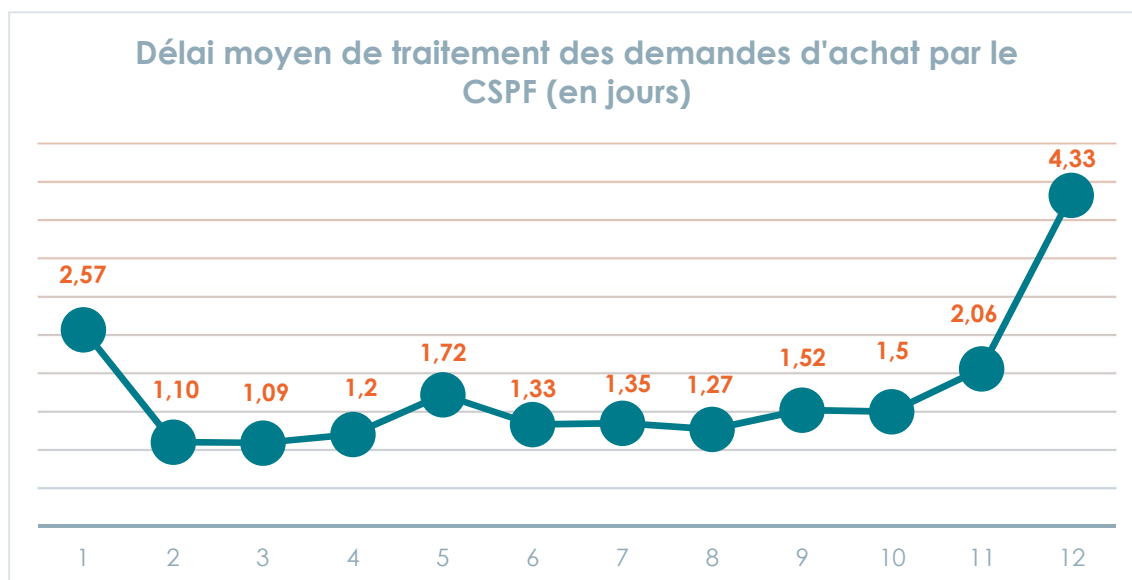
- les responsables des BOP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (DSAF, SGDSN, DINUM, SIG, SGAE, France Stratégie, MILDECA, CIVEN), du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » (DSAF) et du programme 352 « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » (DINUM) ;
- les autorités administratives indépendantes rattachées au programme 308 « Protection des droits et libertés » (CGLPL, CADA, CCNE, CNCDH, CNCTR, CCSDN, HATVP, CNIL, DDD, ARDP) ;
- la DILA pour les deux programmes du budget annexe « Publications officielles et information administrative » ;
- le SGPI pour les trois programmes de la mission « Investissements d'avenir ».

Il est à noter que trois programmes ne font plus partie du périmètre d'activité de la DSAF : la gestion des programmes 112 et 147 du CGET a été transférée au ministère chargé de l'aménagement du territoire et de la ville, tandis que la gestion du programme 333 a été déléguée au ministère de l'intérieur.

L'activité du CSPF a représenté en 2019 :

- 36 530 transactions relatives à la dépense ;
- 926 transactions en recettes non-fiscales et activités annexes ;
- 111 opérations au titre des immobilisations.

Le délai moyen de traitement des demandes d'achat en 2019 est de 1,75 jour. Constant par rapport à 2018, il respecte largement le délai de 3 jours préconisé dans la convention tripartite⁴. Toutefois, la migration des postes de travail sous Windows 10 et la grève des transports en commun de décembre 2019 ont altéré le délai sur les deux derniers mois de l'année 2019.



6.5. Le support à l'utilisation des systèmes d'information financiers

La DSAF assure le support de niveau 1 pour l'ensemble des utilisateurs des outils financiers de l'État du périmètre ministériel. Ces activités couvrent notamment la gestion et l'assistance à :

- 325 utilisateurs Chorus Cœur,
- 744 utilisateurs Chorus formulaires,
- 190 utilisateurs de l'outil PLACE,
- 50 000 fiches profils Chorus Déplacements Temporaires.

La DSAF dispense des formations aux nouveaux utilisateurs, anime le réseau de correspondants et prépare les déploiements sur de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités.

⁴ Signée en 2017, la convention tripartite des SPM a pour finalité l'harmonisation des pratiques de gestion et des circuits financiers entre les grands acteurs de la chaîne de la dépense, à savoir les 17 services prescripteurs, le centre de services partagés financier, et les services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

MODERNISATION DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

L'évolution des modes de travail (co-working, nomadisme, fonctionnement en mode agile) nécessitent de repenser les espaces et les outils proposés par la DSAF pour créer un environnement propice à l'innovation et à la conciliation des temps de vie mais aussi exemplaire en matière de développement durable et de sécurité.

Cette volonté s'est traduite en 2019 au travers de :

- ▶ la rénovation des sites historiques ;
- ▶ la prise en compte accrue du développement durable ;
- ▶ la politique de santé au travail ;
- ▶ la modernisation des systèmes d'information.

1. La rénovation des sites historiques

Une campagne de restructuration a été entreprise dans les hôtels particuliers situés dans l'environnement immédiat de l'hôtel de Matignon. Ce programme d'amélioration des performances et de modernisation du bâti, d'optimisation des conditions de sûreté et de mise aux normes techniques, énergétiques, d'hygiène et d'accessibilité ambitionne d'offrir à l'ensemble des équipes ministérielles et services du Premier ministre installés dans ces bâtiments l'environnement de travail le plus favorable à l'exercice de leurs missions.

Ce patrimoine remarquable, chargé d'histoire, mais dont l'ancienneté n'empêche nullement l'inscription dans la modernité, a depuis de nombreuses années vocation à accueillir les ministres, les secrétaires d'État placés auprès du Premier ministre et d'autres ministères, en fonction de l'évolution de la composition du Gouvernement.

La campagne de rénovation de ce patrimoine immobilier a été engagée avec l'opération conduite dans l'hôtel de Clermont, situé au 69 rue de Varenne : réfection des couvertures, des façades, isolation thermique et amélioration énergétique du bâtiment, auxquelles s'ajoutent la rénovation des intérieurs et la création d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite.

S'agissant des travaux visant à améliorer les conditions de sûreté de ces bâtiments historiques, la pérennité du plan Vigipirate a par ailleurs conduit la DSAF à engager parallèlement, dans plusieurs sites, des travaux de renouvellement ou d'installation de nouveaux dispositifs anti-intrusion et de contrôle d'accès, mais aussi de mise aux normes techniques, d'hygiène et d'accessibilité.

C'est ainsi qu'au cours de l'été 2019, en concertation étroite avec les gardes de l'unité de sécurité de l'hôtel de Matignon, ont été réalisés des travaux de rénovation et de réaménagement de la loge des gardes du 57 rue de Varenne, dans le cadre du renforcement de la sécurité des accès de l'emprise relevant des attributions du commandement militaire.



La loge des gardes républicains du 57 rue de Varenne

A l'hôtel de Castries, le programme de rénovation de l'ensemble immobilier a commencé en 2019 par des travaux destinés à améliorer le dispositif de contrôle

d'accès pour permettre d'accueillir les visiteurs par une nouvelle porte ouvrant depuis la rue sur le poste de contrôle. L'aménagement d'une zone dédiée à la sûreté et d'un espace consacré à l'accueil vise, en outre, à séparer l'entrée des visiteurs de celle des personnes travaillant sur le site. L'installation de vestiaires et d'un bureau sécurisé accueillant le report des caméras de contrôle complète le nouveau dispositif de sûreté mis en place au 72 rue de Varenne.

2. Un environnement de travail respectueux de l'environnement

Les services du Premier ministre sont engagés depuis plusieurs années dans une politique en faveur du développement durable. Le regroupement à Ségur-Fontenoy a été l'occasion de progresser dans ce domaine et des initiatives ont également été mises en œuvre sur les sites historiques. En outre, la passation de marchés est également l'occasion de veiller à la bonne prise en compte de l'environnement par les prestataires.

2.1. Un parc automobile plus éco-responsable

La DSAF poursuit la transition énergétique du parc automobile des SPM, en procédant au remplacement graduel des véhicules thermiques par des véhicules et des utilitaires électriques. La politique d'achat de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques devrait permettre de faire progresser la part des véhicules électriques au sein du parc automobile de 14% en 2019 à 35% en 2021.

Pour accompagner cette évolution, la DSAF a procédé en 2019 à une première campagne d'installation de plus d'une douzaine de bornes de charge rapide ou normale destinées à l'ensemble des véhicules électriques et d'équipement en prises pour l'alimentation des batteries des vélos électriques.

2.2. La suppression du plastique à Matignon et sur le site de Ségur-Fontenoy

Conformément aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'utilisation de contenants plastiques a été abandonnée en 2019 à Matignon, ouvrant la voie à des comportements écoresponsables sur l'ensemble des sites gérés par la DSAF.

A l'automne, des fontaines à eau directement raccordées au réseau de distribution d'eau ont été installées à Matignon, associées à la fourniture de gourdes personnelles, permettant ainsi la suppression des bouteilles d'eau et des gobelets en plastique.

Sur le site Ségur-Fontenoy où étaient consommés plus de 200 000 gobelets à usage unique par an, ces gobelets en plastique ont été supprimés fin 2019 et, pour les seuls points d'eau auxquels les visiteurs ont accès, des gobelets recyclables en acide polylactique (amidon de maïs) sont proposés. En outre, le remplacement des 73 fontaines équipées de bonbonnes en plastique par des fontaines directement raccordées au réseau de distribution d'eau a été programmé pour 2020.

2.3. La réduction et le tri des déchets

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable une nouvelle signalétique a été déployée près des poubelles de tri sur le site Ségur-Fontenoy afin de sensibiliser les résidents aux bonnes pratiques de tri. Du 3 au 7 juin, des animations se sont succédé : présentation du cycle des déchets et des possibilités

de valorisation par les prestataires en charge des collectes (plastiques, papiers/cartons, mégots de cigarettes...), vente de mugs réutilisables...

La lutte contre le gaspillage alimentaire a également fait l'objet d'une sensibilisation à l'occasion de la journée nationale du 16 octobre. Une pesée quotidienne des restes alimentaires sur les plateaux du self a été réalisée pendant une semaine en collaboration avec le prestataire en charge de la restauration. Elle a permis d'engager différentes actions, comme la réduction des portions servies et une campagne d'affichage au sein du self Ségur-Fontenoy.

2.4. La prise en compte du développement durable dans les marchés publics

En 2019, la DSAF a continué à développer sa stratégie des achats responsables.

Ainsi, sur les 136 marchés notifiés ayant une prévision de dépense supérieure à 25 000 euros HT, 65 % (contre 59 % en 2018) comportent des clauses environnementales.

Les types de considérations prises en compte sont de nature variée, et interviennent à différents stades de la vie des 89 marchés concernés :

- elles concernent en premier lieu les conditions d'exécution, principalement dans le domaine du recyclage, du tri et de la valorisation des déchets (emballages, mégots de cigarettes...) ou de la maîtrise énergétique ;
- 58 marchés incluent des critères d'attribution liés au développement durable, par exemple en demandant aux candidats de démontrer la qualité de leurs démarches environnementales et éco-responsables, en particulier le recours aux labels (tels que ceux garantissant l'utilisation de bois issus de forêt gérés durablement) ou la dématérialisation ;
- enfin, 19 marchés exigent des spécifications techniques, telles que des produits rechargeables ou du papier recyclé.

Par ailleurs un nouveau marché de gestion des déchets, ouvert à l'ensemble des SPM, a été notifié en décembre 2019. Ce marché vise à optimiser le tri, la collecte et la valorisation des déchets. La mise en place d'une pesée de ces déchets et d'un

reporting précis permettra de disposer de données plus précises sur les quantités de déchets produits, la qualité du tri ainsi que la valorisation réalisée. Un ajustement des collectes pourra être effectué en fonction de ces données. En outre, la facturation sur la base de la volumétrie des déchets réellement collectés et traités devrait se traduire par un gain financier par rapport au précédent marché qui fonctionnait sur la base de forfaits de tournées de collecte par sites.

3. La numérisation des bulletins de paie

Depuis juin 2019, les bulletins de paie des agents des services du Premier ministre sont accessibles en ligne sur l'espace numérique sécurisé des agents publics de l'État (ENSAP).

Chaque agent peut ainsi accéder à ses fiches de paie (avec une antériorité remontant à décembre 2016) depuis cet espace déjà ouvert pour la gestion des droits à la retraite (pour les agents titulaires uniquement⁵). Les fiches de paie numériques seront conservées jusqu'à cinq ans après le départ en retraite.

⁵ Les informations "retraites" des agents contractuels dépendant du régime général d'assurance retraite ne figurent pas sur l'ENSAP.

4. La santé au travail

Les actions de prévention et de santé au travail ainsi que les missions de conseil, de surveillance, de suivi, de veille sanitaire et de soutien aux campagnes de santé publique conduites par le service de santé au travail contribuent de façon majeure à l'amélioration de l'environnement de travail.

4.1. La médecine de prévention : une double mission réglementée

La mission de prévention globale (conseil auprès de l'administration, des agents, et de leurs représentants et actions sur le milieu du travail) s'est traduite par :

- Visites de sites / services : 17
- Visites de poste pour aménagements / conseils ergonomiques : 57
- Participation aux réunions institutionnelles, du CHSCT, groupe de travail abordant les thématiques de santé au travail : 207

Prévention individuelle : surveillance médicoprofessionnelle

- Effectif global suivi : environ 4 200 - effectif SPM : 3 800

Nombre de visites médicales

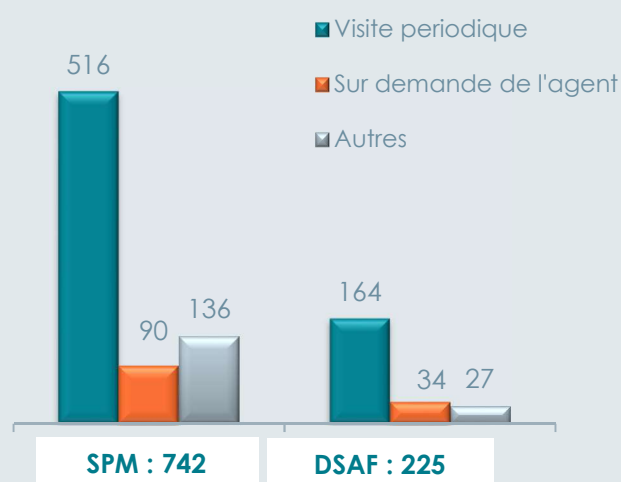
Total : 805

SPM : 742

Examens complémentaires en lien avec les risques professionnels :

Essentiellement tests visuels, audiogrammes, spirométries

Les bilans sanguins et scanners sont effectués en externe.



En interne	435
En externe	41
Vaccinations	67
Total	543

4.2. L'infirmierie et les autres actions de santé publique

Premiers soins	275
Urgences qui ont donné lieu à un transfert médicalisé	62
Entretiens spontanés	64
Total	401

Le service de santé au travail, comme les années précédentes, a contribué aux campagnes de santé publique nationales :

- Antitabac - stands animés par un médecin tabacologue et des infirmières ;
- Vaccination antigrippale - plus de 220 agents vaccinés ;
- Donc du sang – deux campagnes de collecte sur site (juin et novembre).

5. La modernisation des systèmes d'information

Le comité stratégique des systèmes d'information qui s'est tenu le 20 février 2019 sous la présidence du Secrétaire général du Gouvernement et en présence des services soutenus ou collaborant avec la DSAF en interministériel (ANSSI, DILA, DINSIC, SIG ...), a défini les trois axes stratégiques prioritaires des projets à conduire en 2019 :

- La transformation des travaux ponctuels sur la sécurité des systèmes d'information (SSI) en intégrant la « SSI by design » dans tous les projets et en pilotant la SSI afin d'être dans une posture proactive plutôt que réactive ;
- La consolidation et le développement de l'offre de services, en transposant notamment l'offre déployée à l'occasion de l'opération Ségur-Fontenoy au périmètre des sites historiques ;
- La rénovation des systèmes d'information.

5.1. La sécurité des systèmes d'information

Dans le cadre des projets visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information (SSI) et la sûreté, des montées de version ont été réalisées sur la solution de téléphonie mobile sécurisée ; un réseau spécifique S2IV (système d'information d'importance vitale) a été créé pour accueillir le système d'anti-intrusion rénové en 2019 et la nouvelle version du système de vidéosurveillance ; un outil de supervision du maintien en condition de sécurité (MCS) des serveurs a également été déployé, ainsi qu'un nouvel antivirus sur les postes et les serveurs.

Des outils pour moderniser la masterisation et le déploiement à distance des applications sur le poste de travail ont été étudiés. De nouveaux outils de sauvegarde ont été mis en œuvre pour la téléphonie fixe, et une nouvelle authentification pour accéder au back office des sites internet a été mise en production. Enfin, des tableaux de bord SSI ont été mis en place et sont présentés dans le cadre d'un comité trimestriel de pilotage SSI. En 2019, 8 homologations de sécurité informatique ont été obtenues.

5.2. Le développement de l'offre de service

Au titre des projets structurants de l'année 2019, une nouvelle version du poste de travail a été déployée auprès de 1 700 utilisateurs entre juillet et décembre 2019 : les utilisateurs bénéficient ainsi de la dernière version du système d'exploitation Windows 10, ainsi que de la suite Office 2016 et de la messagerie Outlook 2016.

Plus de 400 nouveaux moyens d'impression ont été déployés entre septembre et décembre dans le cadre du projet SOLIMP3, issu de la mise en œuvre d'un nouveau marché porté par le ministère de l'intérieur et les SPM.

Par ailleurs, l'offre de service Wifi visiteurs sur Ségur a été simplifiée et le remplacement du Wifi dans la salle de presse de Matignon a été étudié.

Enfin, la mise en œuvre d'une première instance d'espace collaboratif (OSMOSE) a été étudiée pour le SGMER.

S'agissant des besoins métiers, un projet majeur pour le Secrétariat général du Gouvernement a consisté à déployer le projet ASGGARD (Applications du SGG pour l'Amélioration de la Recherche de Données) qui constitue les fondations d'un nouveau système d'information du SGG : ce nouveau SI est progressivement mis en service en commençant par la brique de gestion des contentieux mise en œuvre en 2019.

De nouvelles versions de l'intranet Matignon et de la gestion des annuaires (Pages blanches Matignon) ont été réalisées. Par ailleurs, le site du Comité d'Orientation des Retraites (COR) a été totalement revu. Enfin, la gestion des temps, réalisée jusqu'à présent dans l'outil Virtualia, a été intégrée fin d'année 2019 dans l'application interministérielle RenoiRH.

5.3. La rénovation du système d'information

Le câblage des sites historiques, en cours de rénovation, a déjà été réalisé au 69 rue de Varenne : ce projet de refonte du câblage est un prérequis au déploiement de la solution de téléphonie fixe TOIP sur le périmètre Matignon, ainsi qu'à d'autres services techniques (Wifi, GTB).

Dans le cadre de cette rénovation, 28 baies et de nouveaux équipements réseaux ont été installés dans les datacentres de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois ; des serveurs et des baies de stockage ont également été installés et des applications (RIM, BIVIA, BASILIC et Mandats) ont été rénovées selon les nouveaux standards, en vue de leur déménagement sur ces nouveaux SI.

TRANSFORMATION DES METIERS ET COMPETENCES

Certains métiers étant appelés à évoluer fortement, la DSAF accompagne leurs mutations pour répondre aux enjeux de la transformation publique mais aussi aux attentes des agents.

Cette transformation s'est notamment illustrée sur les métiers RH, gestion immobilière, informatiques et financiers.

1. Une mobilité favorisée et une simplification de la gestion des agents contractuels

Les nouvelles dispositions adoptées afin de favoriser la mobilité et de simplifier la gestion des agents contractuels visent à offrir des réponses plus adaptées aux besoins de compétences liés à l'évolution des services.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a fixé des axes majeurs de réforme: promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics ; transformer et simplifier la gestion des ressources humaines ; simplifier le cadre de gestion des agents publics (élargissement du recours au contrat) ; favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles ; renforcer l'égalité professionnelle.

La gestion de la mobilité

Les lignes directrices de gestion de la mobilité, prises en application de cette loi, constituent le document de référence pour la promotion de la mobilité au sein des services du Premier ministre.

Adoptées après avis du comité technique ministériel et entrées en vigueur le 1er janvier 2020, elles sont formalisées dans une note de service signée du secrétaire général du Gouvernement. Elles sont une source d'information pour tous les agents, leurs supérieurs hiérarchiques, les services de ressources humaines ainsi que les organisations syndicales.

Elles concernent les recrutements dans les SPM mais également les mobilités internes ou sortantes, des agents fonctionnaires ou contractuels.

La simplification de la gestion des agents contractuels

Des principes relatifs au visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) dans le cadre du recrutement d'agents contractuels ont été adoptés le 1er juillet 2019. Ils permettent de limiter le nombre de visas, conformément à l'arrêté du 28 décembre 2018 portant suspension partielle du contrôle budgétaire.

Ce dispositif concerne tous les agents contractuels, à l'exception des emplois supérieurs dont la nomination est laissée à la décision du Gouvernement, des

contrats dits « de cabinet » et des contrats établis en application du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés.

Au 31 décembre 2019, sur l'ensemble du périmètre de gestion des contractuels, le nombre de contrats soumis au visa du CBCM est d'environ 20% (34% sur le seul périmètre d'application du référentiel de gestion).

Cette démarche doit désormais s'adapter aux enjeux stratégiques définis par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui introduit de nouveaux instruments juridiques en matière de contrats (contrats de projets, assouplissement des règles d'établissement de contrats à durée indéterminée, rupture conventionnelle...) et fixe de nouvelles exigences en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations auxquelles le référentiel doit être en mesure d'apporter des réponses opérationnelles.

2. Les évolutions de la correspondance

Le développement de la numérisation, du travail en réseau et l'adaptation des métiers de la correspondance à ces évolutions ont notamment conduit le service de la correspondance du Premier ministre (SCPM) à poursuivre le recours à l'application M@gec et à mettre en place une newsletter interne. Cette dernière s'inscrit dans un objectif de renforcement de l'accès aux sources d'information. Elle met l'accent sur l'actualité importante de la semaine générant des correspondances, et est aussi un outil de cohésion d'équipe en sensibilisant aux faits marquants impactant la vie du service.

3. L'évolution de la filière SIC - systèmes d'information et de communication

L'évolution du cadre de gestion des métiers des systèmes d'information et de communication étend les capacités de recrutement et favorise la montée en compétences techniques et organisationnelles.

La DSAF a pris part aux travaux interministériels conduits par la DINUM en vue d'élaborer un cadre de gestion des métiers des systèmes d'information et de communication, actuellement en tension.

Reposant sur une étude des rémunérations pratiquées dans la sphère publique afin de les rapprocher des pratiques du marché de l'emploi, ce travail permet de renforcer les capacités de recrutement de candidats à ces postes par la DSAF. Il fournit également un cadre de référence pour le CBCM, auquel ces recrutements sont soumis pour visa.

En venant compléter la circulaire du Premier ministre du 21 mars 2017 relative à la gestion des ressources humaines dans les métiers du numérique et des systèmes d'information et de communication, ce cadre offre une plus grande souplesse de recrutement et permet d'attirer des profils adaptés à la mise en œuvre de l'évolution des systèmes d'informations programmée par la DSAF, même si des difficultés de recrutement peuvent subsister dans ce domaine.

Afin d'harmoniser et de favoriser les mobilités interministérielles, un référentiel métiers a également été élaboré, ainsi qu'un dispositif de mécénat de compétences interministériel, auquel la DSAF est associée.

Par ailleurs, le chantier de rénovation du système d'information et de rationalisation des datacentres, a conduit la DSAF à réviser le plan de formation en croisant les demandes des agents avec les besoins nouveaux afférents à cette opération. En effet, celle-ci implique une évolution des agents vers de nouvelles technologies et une montée en compétences techniques, telles que l'aptitude à gérer à distance nos installations, mais également organisationnelles afin de prendre en compte l'éloignement des locaux techniques et la gestion du personnel d'intervention de proximité basé sur les datacentres mais n'appartenant pas à la DSAF.

4. La modernisation de la gestion des bâtiments historiques

Le BIM (Building Information Model) permet de disposer, pour chaque site modélisé, d'une maquette numérique et de gérer les données fonctionnelles et techniques des bâtiments au travers d'une interface graphique en trois dimensions. Ont ainsi été modélisés en 2019 les hôtels de Matignon, de Montalivet et Gouffier de Thoiry.

Ce travail de modélisation constitue d'ores et déjà un élément essentiel de la gestion des sites en matière d'exploitation et de maintenance. La DSAF peut par exemple effectuer des simulations d'occupation pour une optimisation de l'affectation des espaces lors de l'installation de services ou de remaniements ministériels.

5. Les évolutions des métiers financiers

5.1. La préparation de l'expérimentation d'un centre de gestion financière en 2020

Dans le cadre de la réforme, par le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret « GBCP »), la DSAF et le contrôleur budgétaire et comptable ministériel se sont engagés dans la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un nouveau service mutualisant une partie de l'activité du CSPF et du service facturier. Ce « centre de gestion financière » (CGF) deviendra progressivement l'interlocuteur unique des services prescripteurs concernés par cette expérimentation, de la création des engagements juridiques jusqu'à la validation des demandes de paiement. La DSI, le Défenseur des droits, France Stratégie, la MILDECA et le CCNE sont les services prescripteurs associés à ce projet.

5.2. La dématérialisation de la gestion financière

Mettre en œuvre la simplification et la dématérialisation pour les services et partenaires de l'État

La dématérialisation constitue un des volets phare de la simplification des relations avec les usagers et de l'amélioration des performances de l'administration. Dans ce contexte, en application de l'obligation de dématérialisation des factures, généralisée

à tous les fournisseurs de l'État à partir du 1^{er} janvier 2020, la DSAF a poursuivi l'animation de la communauté des référents « dématérialisation » des services du Premier ministre et soutenu chaque entité afin d'assurer la transition, tant pour les fournisseurs que pour les gestionnaires financiers.

Les efforts réalisés ont permis de dépasser sur l'année 2019 la cible de 70 % de factures dématérialisées : 75 % de factures dématérialisées sur l'ensemble des SPM (74 % à la DSAF), contre 55 % en 2018 (47 % à la DSAF). Le délai global de paiement des fournisseurs dématérialisant leurs factures a également sensiblement diminué (15,5 jours en 2019 contre 18,1 en 2018, soit une baisse de 2,6 jours).

Poursuivre la dématérialisation des procédures de marchés

99 procédures ont été publiées par la DSAF sur la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) en 2019, contre 66 en 2018. 1 250 dossiers de consultation ont été retirés par les entreprises et 358 offres dématérialisées ont été déposées (contre respectivement 976 et 191 en 2018).

Par ailleurs, les services du Premier ministre font partie des ministères pilotes dans le cadre du nouveau module APPACH, partie intégrante du système d'information des achats de l'État progressivement mis en place par la Direction des achats de l'État (DAE). En 2019, les briques relatives à la programmation et au sourcing des fournisseurs ont été déployées au sein du périmètre ministériel.

DEVELOPPEMENT D'UNE IDENTITE ET D'UNE CULTURE COMMUNES

La DSAF compte plus de 750 agents, répartis en différentes sous directions et divisions et sur différents sites.

Dans un contexte de réorganisation où le cabinet du Premier ministre a confié de nouvelles missions à la DSAF, plusieurs actions ont été déployées afin de favoriser une identité et une culture communes et notamment :

- ▶ l'élaboration d'une feuille de route selon une approche participative ;
- ▶ des activités fédératrices ;
- ▶ l'égalité professionnelle et la lutte contre toute forme de discrimination.

1. L'élaboration de la feuille de route de la DSAF

Les travaux d'élaboration de cette feuille de route se sont appuyés sur une démarche alliant écoute-clients, participation des agents et prospective, en mobilisant exclusivement des ressources internes à la DSAF. Ils ont été conduits tout au long de l'année 2019 afin d'accompagner la réorganisation de la direction.

La feuille de route poursuit l'ambition d'affirmer la direction comme un prestataire de services performant, à l'écoute de ses clients et de ses agents. Dans cette perspective, quatre axes stratégiques ont été définis qui orienteront son action :

- renforcer la relation client ;
- moderniser les environnements de travail ;
- accompagner la transformation des métiers et des compétences ;
- développer une identité et une culture communes.

La démarche a été structurée en trois phases : diagnostic, métiers et prospective. En phase 1, un diagnostic a été établi en associant notamment dix-neuf « clients » (cabinets, services, autorités administratives indépendantes) et un sondage interne a été administré en ligne puis complété par des entretiens qualitatifs auprès d'un panel d'agents représentatifs de la diversité de la direction. Les quatre axes stratégiques de la feuille de route ont émergé de ce diagnostic.

En phase 2, sept séminaires « métiers », organisés par chaque sous-directeur/chef de division, ont mobilisé l'ensemble des équipes pour identifier les changements majeurs concernant leur activité et proposer de premières réponses.

Enfin, en phase 3, quatre ateliers prospectifs introduits par des chercheurs issus du monde universitaire et ouverts à l'ensemble des agents ont permis d'approfondir la réflexion et les propositions soumises à l'examen du comité de direction.

La feuille de route ainsi élaborée est décrite dans une note stratégique et déclinée en six feuilles de route « métiers » qui font l'objet de plans d'actions opérationnels communiqués à l'ensemble des agents.

Démarche d'élaboration de la feuille de route

Ecoute-clients, participation des agents et prospective



19 « clients » associés à la démarche

5 experts / chercheurs issus du monde universitaire sollicités

750 agents mobilisés (ensemble des effectifs de la DSAF) :

1 sondage en ligne

11 séminaires « métiers » ou « prospectifs »

3 séminaires du comité de direction dédiés

2. L'organisation d'événements fédérateurs

2.1. Les ouvertures au public

La gestion par la DSAF d'une composante remarquable du patrimoine immobilier historique de l'État doit concilier plusieurs impératifs : une adaptation aux contraintes du travail gouvernemental, l'exemplarité en matière de maîtrise des coûts ou de transition vers le développement durable et l'ouverture de ce patrimoine à nos concitoyens.

En présentant périodiquement au public des éléments majeurs de cet ensemble historique, les équipes de la DSAF manifestent leur engagement collectif au service de nos concitoyens et leur attachement à la mise en valeur de ce bien commun.

La 17^{ème} édition des rendez-vous aux jardins



Cette manifestation, organisée par les équipes de la DSAF dans le jardin de l'hôtel de Matignon, a accueilli 4 729 visiteurs les 8 et 9 juin. Lors de la journée du 7 juin, réservée aux groupes scolaires, des élèves d'établissements de formation aux métiers de l'horticulture et du paysage ont été accueillis autour d'un parcours de découverte du jardin, illustré par des panneaux pédagogiques et des ateliers de rencontre avec les personnels et les entreprises en charge du jardin de Matignon : jardiniers, élagueurs, producteurs de fleurs et apiculteurs ; des activités étaient proposées aux enfants l'après-midi.



La 38^{ème} édition de la fête de la musique

La DSAF a piloté l'organisation du concert auquel 876 personnes ont assisté. L'ensemble des équipes a pris part à la création et la diffusion des supports de communication, à la mise en place des installations techniques et scéniques et à l'accompagnement des jeunes amateurs et des jeunes interprètes professionnels qui se sont produits sur la scène installée dans la cour d'honneur de l'hôtel de Matignon.

La fête du sport

Le dimanche 23 juin, à l'occasion de cette manifestation créée à l'initiative du Gouvernement pour la journée olympique, les équipes ont mis en place dans le jardin de l'hôtel de Matignon, avec le concours des moniteurs de l'UCPA, de nombreuses activités sportives auxquelles ont participé 655 visiteurs, ainsi que près de 200 agents des services accueillis avec leur famille.



La fête du sport à Matignon

Les « oubliés » des vacances

Une soixante d'enfants qui ne partent pas en vacances ont été invités le 26 juillet par le Premier ministre à l'hôtel de Matignon avec le concours de l'association du secours catholique.

La 36^{ème} édition des journées européennes du patrimoine



Les 21 et 22 septembre, près de 3 500 visiteurs accueillis par les équipes de la DSAF ont pu découvrir la cour d'honneur, les salons du rez-de-chaussée ainsi que le jardin, depuis la terrasse de l'hôtel Matignon.

L'hôtel de Rothelin-Charolais, lieu de travail du ministre chargé des relations avec le Parlement et de la porte-parole du Gouvernement, a quant à lui reçu plus de 1 400 personnes.

2.2. Les autres événements

Outre les manifestations destinées à accueillir les visiteurs, la participation collective des équipes à l'organisation de nombreux événements ouverts à l'ensemble des agents et facteurs de cohésion, témoigne de l'approfondissement d'une culture commune à l'ensemble des services du Premier ministre.

Les vœux du Premier ministre au personnel

Organisée par les équipes de la DSAF, la cérémonie s'est tenue le 28 janvier au palais de Chaillot, rassemblant plus de 1 500 personnes. Le Premier ministre a présenté ses vœux au personnel. Prenant la parole après le Secrétaire général du Gouvernement, il a à son tour rendu hommage au travail réalisé par l'ensemble de ses services, avant de venir longuement les saluer et les inviter à faire honneur aux buffets préparés par les services de l'intendance de l'hôtel de Matignon.

La fête de la DSAF

Organisée par une équipe associant des représentants des différentes sous-directions et divisions de la DSAF, cette réunion conviviale qui rassemblait pour la première fois le personnel de l'ensemble de la DSAF depuis la réorganisation s'est tenue le 28 juin dans les jardins de l'hôtel de Castries, les nombreux plats préparés

par les agents venant compléter ceux préparés par l'intendance et des stands culinaires sur place.



La fête de la DSAF

La fête de la musique dans le site Ségur-Fontenoy

Organisée le 21 juin, la manifestation a rassemblé le personnel venu écouter les talents musicaux individuels portés notamment par des groupes issus de la DINUM, de la Miviludes, du CEPII et de la DSAF.

La semaine diversité égalité

De nombreuses autres manifestations sont venues renforcer la constitution d'une identité et d'une culture communes aux services du Premier ministre. A titre d'exemple, animée sur différents sites du 18 au 27 septembre, la « semaine diversité-égalité » a été organisée dans le cadre de la démarche de double labellisation diversité-égalité.

3. La politique de l'État employeur exemplaire

Les services du Premier ministre ont poursuivi leur démarche visant à renforcer les politiques en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discrimination, avec l'objectif d'obtenir le double label égalité-diversité délivré par l'AFNOR.

En 2019, cette démarche est entrée dans une phase opérationnelle caractérisée, en premier lieu, par le déploiement du plan de formation égalité-diversité afin de garantir l'appropriation des enjeux que suggère le renforcement de ces politiques par l'ensemble des agents, et en particulier par les managers, et de favoriser une prise de conscience des biais de jugements induits par les stéréotypes couramment véhiculés.

L'effort de formation a été important puisque 527 agents de la DSAF ont bénéficié d'une formation au 31 décembre 2019, dont l'ensemble des membres du comité de direction, 73% des managers et 44% des agents.

En parallèle, depuis le lancement de la démarche en décembre 2018, marqué par l'ouverture d'une rubrique dédiée sur l'intranet Matignon Infos Services et une première édition du baromètre égalité-diversité, des actions de communication spécifiques ont été organisées autour de temps forts thématiques complétés par une action « fil rouge » faisant le lien entre ces différents moments et s'appuyant sur le mot d'ordre « Je m'engage ! ».

Origine	Perte d'autonomie	Appartenance ou non à une ethnie	Moeurs	Domiciliation bancaire
Apparence physique	État de santé	Grossesse	Caractéristiques génétiques	Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français
Opinions politiques	Appartenance ou non à une nation	Patronyme	Activités syndicales	Sexe
Identité de genre	Opinions philosophiques	Orientations sexuelles	Vulnérabilité économique	Situation de famille
Appartenance ou non à une religion	Âge	Lieu de résidence	Handicap	Appartenance ou non à une prétendue race

La loi définit 25 critères de discrimination. Combien en connaissez-vous ?

La discrimination est un délit passible d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende pour les personnes physiques et de 225 000 euros pour les personnes morales.

diversité égalité Victime ou témoin ? Contactez anonymement la Cellule d'écoute au 0 800 200 286 ou rendez-vous sur www.allodiscrim.fr (code employeur : 2018). Plus d'infos dans la rubrique "Egalité-Diversité" sur Matignon Infos Services.

Les services du Premier ministre s'engagent !

Direction des services administratifs et juridiques

Ainsi une campagne d'affichage sur la lutte contre les discriminations a été mise en place le 1er mars 2019, et une communication spécifique a été régulièrement menée sur la cellule d'écoute. La journée du 8 mars 2019 a été l'occasion de présenter un théâtre-forum sur le sexisme au travail et d'organiser des ateliers participatifs puis une table ronde sur la conciliation des temps de vie.

La participation à l'édition 2019 de l'opération Duoday, les animations organisées autour de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées et de la semaine diversité-égalité du 18 au 27 septembre 2019 sont autant de temps forts qui sont venus ponctuer la communication organisée tout au long de l'année.

La deuxième édition du baromètre égalité et diversité réalisée en janvier 2020 montre que le dispositif de formation ainsi que les actions de communication ont eu un impact positif sur l'acculturation des agents des services du Premier ministre : 83% pensent que la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations

sont une priorité pour les services du Premier ministre (vs 66% en déc. 2018) et 68% savent désormais qu'il existe plus de 20 critères de discrimination (vs 29% en déc. 2018). Les résultats de cette enquête mettent en lumière l'efficacité de ces actions puisque 77% des agents s'estiment bien informés sur les actions déployées dans les services du Premier ministre.

L'année 2019 a également permis de formaliser les engagements des services du Premier ministre dans le cadre des feuilles de route égalité et diversité élaborées en relations étroites avec l'ensemble des services engagés dans la démarche et en concertation avec les représentants du personnel.

Ces feuilles de route ont été déclinées dans trois plans d'actions 2019-2022 :

- le plan d'action égalité professionnelle ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité ;
- le plan de prévention et de lutte contre les agissements sexistes et les violences à caractère sexuel.

Les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ont été renforcées dans le cadre d'un plan d'action handicap, en lien avec la convention passée en 2018 avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment en améliorant les relations avec les services employeurs et en réalisant un sourcing ciblé en amont des recrutements.

Les premières mesures concrètes ont été adoptées : une charte des temps a été signée, en octobre 2019, par les responsables des services engagés dans la démarche, un bilan du télétravail déployé à titre expérimental depuis deux ans a été réalisé en vue d'une pérennisation du dispositif, un rapport de situation comparée a été élaboré et présenté au comité technique spécial, un projet de mise en place d'une conciergerie a été conduit.



Enfin, avec l'objectif d'évaluer la maturité de la démarche au regard du diagnostic initial et de mesurer les écarts par rapport au cahier des charges de l'AFNOR, un audit blanc a été réalisé au mois de mai 2019. Les conclusions de cet audit ont conduit la DSAF à déposer la candidature des services du Premier ministre aux labels égalité et diversité le 30 septembre 2019.

4. Les réseaux - « Femmes des services du Premier ministre » et réseau des cadres

4.1. Femmes des services du Premier ministre



Le réseau *Femmes des services du Premier ministre* créé en mars 2018 a pour objectif de contribuer à favoriser l'égalité femmes-hommes dans les services du Premier ministre en diffusant de l'information, en étant un espace d'échanges collectifs et individuels, en contribuant à des réflexions ou à des projets et en apportant un appui aux membres qui le souhaitent.

Ce réseau informel compte aujourd'hui 400 membres. Parmi ses modalités d'actions, il organise des conférences-débats, s'associe à des événements, développe un mentorat et échange avec les autres réseaux féminins ministériels. Il est accessible à toutes les femmes des services du Premier ministre, quels que soient leur catégorie, leur statut ou leur service d'appartenance.

Les événements marquants du réseau en 2019 ont été :

- **Février : création d'un compte LinkedIn**



- **26 mars : « Les violences sexistes : comment réagir ? comment agir ? »**
Cette conférence débat a permis d'aborder les points suivants : les éléments constitutifs et l'ampleur des agissements sexistes et du harcèlement sexuel, les sanctions encourues et la responsabilité des employeurs, comment répondre à des remarques sexistes.
- **23 septembre : « Egalité femmes-hommes à l'international ».**
Dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité-diversité, cette conférence débat sur « L'engagement pour l'égalité femmes-hommes des entreprises actives à l'international » a été l'occasion de présenter un diagnostic, les bonnes pratiques et les recommandations identifiées dans les entreprises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, issus d'un rapport réalisé par France Stratégie.

4.2. Le réseau des cadres

L'année 2019 a vu la consolidation des actions déjà engagées en faveur des cadres supérieurs, et l'élargissement de l'offre de service en direction des attachés principaux, hors classe ou équivalents, y compris les personnels contractuels, détenant des fonctions de chefs de bureau, ou adjoint, ou chef de département :

- lettres d'information mensuelles, l'une auprès des cadres supérieurs ; l'autre auprès des attachés chefs de bureau et adjoints ;
- moments de cohésion : 3 petits déjeuners-conférences au profit des cadres supérieurs et 1 petit déjeuner-conférence proposé aux cadres attachés en situation managériale ;
- formations pour les cadres supérieurs, adaptée aux besoins managériaux ;
- entretiens individuels axés sur le parcours et la carrière, la mobilité, la préparation aux entretiens de recrutement, la révision de CV ;
- accompagnement de candidats à la sélection du tour extérieur pour l'accès au corps des administrateurs civils.

ANNEXE - LES MOYENS HUMAINS ET BUDGETAIRES

1. Les moyens humains de la DSAF

Le tableau ci-après rend compte des effectifs physiques de la DSAF au 31 décembre 2019 (y compris les apprentis, les occasionnels et les personnels mis à disposition).

Direction et fonctions transverses	10
Sous-direction des ressources humaines (SDRH)	87
Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI)	94
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT)	372
Division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy (DPSG)	102
Division des systèmes d'information (DSI)	88
Centre de documentation	16
Service médical	7
TOTAL DES EFFECTIFS	776

2. Les moyens budgétaires de la DSAF

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». En gestion, ces crédits sont inscrits sur les budgets opérationnels de programme (BOP) « Soutien » et « Ségur » du même programme. Le responsable de ces deux BOP est le directeur des services administratifs et financiers des services du Premier ministre.

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, d'investissement des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances rattachées aux services du Premier ministre, etc.) ainsi que les coûts liés à l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy. L'action 10 comprend également des crédits d'intervention, pour financer notamment des subventions accordées par la DILCRAH.

S'agissant des effectifs et des dépenses de rémunération, les dotations et consommations de l'action 10 ne concernent que la DSAF *stricto sensu* et non les entités soutenues (même lorsque la masse salariale de celles-ci s'impute sur le BOP « Soutien »).

La DSAF dispose également de crédits sur le programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

La dotation 2019

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

La dotation 2019 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour la DSAF hors dépenses d'intervention s'élevait à :

- 42,9 M€ en titre 2 (dépenses de personnel), pour un plafond de 594 équivalents temps pleins travaillés (ETPT) :
- 38,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 62,1 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2 (et hors dépenses d'intervention), dont 9,2 M€ en AE et 34,9 M€ en CP au titre de l'opération Ségur-Fontenoy.

Programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales »

Le programme 723 regroupe, depuis 2017, les dotations relatives à l'entretien du propriétaire et celles issues des cessions de biens immobiliers qui concourent à des opérations immobilières lourdes et structurantes.

En 2019, les mises à disposition du BOP des services du Premier ministre se sont élevées à 34,3 M€ en AE et 12,7 M€ en CP. Elles comprennent :

- 29,3 M€ AE et 9,7 M€ CP au titre des projets immobiliers structurants ;
- 5 M€ en AE et 3 M€ en CP au titre de l'entretien du propriétaire.

Au sein de ce BOP, les crédits de la DSAF s'élevaient à 31 M€ en AE et 8 M€ en CP. Ils se composent de :

- 28,6 M€ AE et 6,5 M€ CP au titre des projets immobiliers structurants ;
- 2,4 M€ en AE et 1,5 M€ en CP au titre de l'entretien du propriétaire.

Les crédits consommés

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

Sur le titre 2, 631 ETPT ont été consommés, pour 46,8 M€ de masse salariale. Ce niveau d'exécution excédant la dotation inscrite en LFI a pour explication le rattachement du bureau du cabinet à la DSAF dans le cadre de la réorganisation de celle-ci au printemps 2019.

Hors titre 2, les dépenses constatées dans le périmètre de la DSAF (action 10 du programme 129 hors dépenses d'intervention) se sont élevées à 37,4 M€ en AE et 37,2 M€ en CP sur le BOP « Soutien » et se répartissent en dépenses de fonctionnement (35,1 M€ en AE et CP) et en dépenses d'investissement (2,4 M€ en AE et 2,1 M€ en CP).

Les principaux postes de dépenses du BOP Soutien sont présentés ci-dessous :

Poste de dépense (CP, en M€)	Montant	
	2018	2019
Dépenses immobilières / coûts d'occupation T3	18,7	8
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	4,4	4,5
Frais de représentation et frais de déplacements (dont vols ETEC)	7	5,2
Dépenses informatiques et de télécommunications	9,7	12,4
Action sociale, formation, gratifications de stagiaires, frais de justice, accompagnement à la mobilité	4	3
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	0,5	1
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	1,3	1
Investissements immobiliers et logistiques	3	0,3
Investissements informatiques	0,2	1,8
TOTAL	48,8	37,2

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux, hors dépenses d'investissement, représentent en 2019 21,5 % des dépenses totales. Ils sont constitués à hauteur de

0,7 M€ de loyers et taxes associés et de 7,3 M€ de coûts d'occupation, tels que les fluides, le nettoyage des locaux, les prestations d'accueil et de gardiennage, l'entretien et la maintenance des locaux, espaces verts et équipements.

L'exécution 2019 sur le BOP « Soutien » se caractérise par une forte baisse des dépenses immobilières. Cette diminution est la conséquence de la suppression des loyers budgétaires en 2019. Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par une baisse des frais de déplacements (notamment les vols ETEC) et une hausse des dépenses informatiques en raison du transfert d'une partie des dépenses informatiques du BOP Ségur vers le BOP Soutien.

S'agissant des dépenses liées à l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy (BOP « Ségur »), leur montant s'est élevé à 6,4 M€ en AE et 36,2 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Poste de dépense (CP, en M€)	Montant de la dépense	
	2018	2019
Loyers	23,6	24,9
Fonctionnement logistique	4,3	5,7
Dépenses informatiques et de télécommunications	1	0,7
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	1,1	0,7
Fonctionnement du centre de documentation	1,8	1,7
Action sociale	0,5	0,8
Coûts projet logistiques	0,8	0
Coûts projet informatiques	5,1	1,7
TOTAL	38,2	36,2

L'année 2019 est caractérisée par la baisse des projets informatiques dont une partie a été transférée sur le BOP Soutien, notamment le projet d'installation du nouveau *data center*. Le reste de l'exécution est resté stable, hormis une augmentation constatée sur les loyers en raison de la révision annuelle du loyer, des charges, taxes et assurances du bâtiment Ségur-Fontenoy ainsi que de l'intégration de la surface des locaux initialement prévus pour un bureau de poste et transformés en bureaux.

Programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales »

La consommation du BOP des services du Premier ministre en 2019 est de 33,5 M€ en AE et 7,8 M€ en CP, soit 98 % des AE et 79 % des CP. Cette sous-consommation en CP provient du retard pris notamment sur l'opération de l'hôtel de Clermont et d'un affichage technique de 3 M€ en CP pour les travaux du GIC dont les premiers paiements ne devraient intervenir qu'en 2020.

La consommation de la DSAF en 2019 est de 30,7 M€ en AE et 6,1 M€ en CP, soit 99 % des AE et 76 % des CP.

Les dépenses d'entretien du propriétaire se sont élevées à 2,3 M€ en AE et à 1,5 M€ en CP, soit un niveau comparable aux années précédentes nonobstant un niveau d'AE plus élevé en raison du renouvellement du marché de maintenance multi-technique pour deux ans.

Les dépenses d'opérations immobilières structurantes (achat, gros entretien et réhabilitation) se sont élevées à 28,4 M€ en AE et 4,6 M€ en CP.

Les principales opérations réalisées en 2019 concernent :

- le renouvellement du marché de maintenance multi-technique ;
- la poursuite des opérations de mise aux normes et la réfection des hôtels particuliers du périmètre (hôtel de Clermont, hôtel de Castries, hôtel Lebel, hôtel de Cassini) ;
- les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que la création d'un PC sécurité à l'hôtel de Castries.

Principaux acronymes utilisés

- **CADA** : Commission d'accès aux documents administratifs
- **CCNE** : Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé
- **CEPII** : Centre d'études prospectives et d'informations internationales
- **CGET** : Commissariat général à l'égalité des territoires
- **CGLPL** : Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté
- **CGSP** : Commissariat général à la stratégie et à la prospective (*France Stratégie*)
- **CIVEN** : Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires
- **CIVS** : Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation
- **CNCDH** : Commission nationale consultative des droits de l'homme
- **CNCTR** : Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement
- **CNIL** : Commission nationale informatique et libertés
- **CSDN** : Commission du secret de la défense nationale
- **DDD** : Défenseur des droits
- **DILA** : Direction de l'information légale et administrative
- **DINUM** : Direction interministérielle du numérique
- **DPSG** : Division du pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (de la DSAF)
- **DSAF** : Direction des services administratifs et financiers
- **DSI** : Division des systèmes d'information (de la DSAF)
- **HATVP** : Haute autorité pour la transparence de la vie publique
- **MILDECA** : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- **SDPAFI** : Sous-direction de la programmation et des affaires financières (de la DSAF)
- **SDRH** : Sous-direction des ressources humaines (de la DSAF)
- **SDSH** : Sous-direction des sites historiques (de la DSAF)
- **SGAE** : Secrétariat général des affaires européennes
- **SGDSN** : Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
- **SGG** : Secrétaire général du Gouvernement
- **SGPI** : Secrétariat général pour l'investissement
- **SIG** : Service d'information du Gouvernement
- **SPM** : Services du Premier ministre

DSAF

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre

